

## Saisir le CTP

Dernière modification le 01/03/2012

La saisie du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de Saône et Loire est requise pour les cas suivants :

### Bilan social

---

#### Organisation des collectivités territoriales

---

- suppressions d'emploi,
- réorganisation des services (répartition, création, transferts de services et de compétences, changements d'organigramme résultant de ces réorganisations),
- délégation de service public.

### Fonctionnement des services

---

- modalités d'organisation du temps de travail : [ARTT](#), aménagement des horaires, recours aux astreintes, autorisations exceptionnelles d'absence, organisation du temps partiel, organisation de la journée de solidarité,
- [modifications de durée hebdomadaire de travail](#)
- transfert de personnel : [Public -Public](#), [Privée-Public](#)
- élaboration de plans de formation
- [compte épargne temps](#)
- [règlement intérieur](#)
- [contrat d'apprentissage](#)